

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire se rapporte à un commentaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a ordonné au sous-secrétaire d'État, a-t-il dit, de préciser à l'ambassadeur soviétique que les autorités canadiennes examineraient avec soin toute demande de remplacement. Je m'étonne qu'il puisse y avoir des remplacements. Cependant, puisque le gouvernement en a décidé ainsi, faut-il supposer que par le passé les demandes n'ont pas été scrutées avec toute l'attention nécessaire.

M. Jamieson: Non, monsieur l'Orateur, je pense que c'est une fausse déduction. De même, en ce qui concerne l'effectif, puis-je rappeler au député que l'Union soviétique, tout comme d'autres organismes d'ailleurs, a fait beaucoup de démarches à cet égard. Je pense que nous examinons très soigneusement chaque cas. Je suis assuré que nous le faisons. Dans certains cas, on nous a même blâmé de limiter, par exemple, le nombre de représentants commerciaux. De la manière la plus diplomatique que je connaisse et que les experts connaissent, j'ai dit que nous allions examiner avec soin chaque cas de remplacement et tout autre changement dans la représentation de l'Union soviétique. Je crois que c'est tout ce que je puis dire pour l'instant.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je félicite le ministre pour sa déclaration sans équivoque et pour la façon très claire dont il a répondu aux questions jusqu'ici. Je voudrais lui poser une dernière question qui comporte deux parties de même qu'une question supplémentaire. D'abord, y a-t-il d'autres citoyens canadiens, en dehors de la GRC et du groupe d'analyse de la sécurité, qui auraient été mêlés d'une manière quelconque à cette opération, autrement dit, auraient aidé l'Union soviétique? La chose peut paraître prématurée, mais y a-t-il eu indication de la part de Moscou, comme cela arrive si souvent après que d'autres pays ont expulsé des diplomates soviétiques, que les Russes aient pris des mesures de rétorsion non fondées, expulsant de nos gens prétextant que nous faisons la même chose. Telle est la première question. J'aurai une question supplémentaire si on me permet de la poser par la suite.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, il conviendrait sans doute d'adresser la première partie de la question à un porte-parole de la GRC. Encore une fois, personne d'autre que des agents de la GRC n'y ont été mêlés, que je sache. Pour ce qui est de la deuxième question, le député a tout à fait raison. L'Union soviétique n'a pas encore eu le temps de faire connaître sa réaction. Je dois dire à la Chambre que nous avons fait savoir aux autorités soviétiques que toute mesure qu'elles prendraient à l'égard des membres de notre ambassade serait considérée entièrement injustifiée parce qu'aucune activité de ce genre ne se déroule en Union soviétique, ou ailleurs à vrai dire.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se rattache à la réponse qu'avait fournie à une question posée en Chambre l'ex-solliciteur général il y a un mois environ. Il a enfin admis—depuis environ trois ans que je tentais d'obtenir ces renseignements—, que l'opération «Featherbed» existait bel et bien. Le ministre voudrait-il bien s'entretenir avec l'actuel solliciteur général la possibilité de rendre publique la nature de l'opération «Featherbed», ce

Espionnage

qui,—je suis convaincu que lui-même et d'autres ministres s'en rendent compte—jetterait énormément de lumière sur la façon dont se déroulent au Canada des activités comme celles qu'il a divulguées aujourd'hui. Tentera-t-il d'obtenir que soient rendus publics certains renseignements contenus dans le dossier «Featherbed» au sujet de ce qui se passe au Canada depuis nombre d'années?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que d'après les renseignements qui m'ont été communiqués—et je n'ai aucune raison de les mettre en doute—c'est exclusivement le genre d'opération que j'ai expliquée qui avait cours. Cela n'avait rien à voir avec d'autres activités courantes de la GRC. Par conséquent, j'estime qu'il n'y a aucun rapport entre ce dont nous avons discuté aujourd'hui et la question du député.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre. Comme Igor Vartanian était le représentant de l'Union soviétique en matière de santé et de sport amateur, lorsque le ministre a appris qu'il se livrait à des activités d'espionnage le 9 janvier, en a-t-il avisé notre ministre d'État (Santé et Sport amateur)?

M. Jamieson: Non, je ne l'ai pas fait, monsieur l'Orateur. Bien sûr, je me rends compte qu'il n'est pas de mise de rire dans ces circonstances. Mais pour compléter ma réponse, je précise que j'ignorais le nom de l'intéressé à ce moment-là. Je ne l'ai su que lorsque les derniers détails de l'affaire m'ont été communiqués.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, il s'agissait d'une question très sérieuse. Elle n'avait rien de comique. Je ne cherchais pas à plaisanter lorsque je l'ai posée.

M. Wenman: Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré avoir été mis au courant de cette opération le 9 janvier. A ce sujet, le 20 janvier le ministre de la Défense nationale (M. Danson) écrivait, et je cite:

«... les gouvernements canadiens se sont efforcés de faire du contrôle des armes une réalité mais le problème, c'est de savoir comment faire pour le mieux dans un monde où un groupe d'États, celui du Pacte de Varsovie dirigé par l'Union soviétique, proclame ouvertement avoir pour ligne de conduite d'imposer sa philosophie politique, si possible par des moyens pacifiques mais, au besoin, par la force.»

Le ministre de la Défense nationale était-il au courant de cette affaire lorsqu'il a écrit sa lettre du 20 janvier et parlait-il en prévision de la déclaration d'aujourd'hui? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il d'accord sur le point de vue exprimé par le ministre de la Défense nationale? En fait, suite à cet incident, cette déclaration devient-elle plus digne de foi?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je me bornerai à répondre à la partie de la question se rapportant au sujet à l'étude aujourd'hui. Autant que je sache, le ministre de la Défense nationale n'était pas au courant de l'activité à laquelle je fais allusion. C'est ma responsabilité. Je l'ai assumée sans du tout consulter mon collègue. Avant de me prononcer je devrais examiner attentivement ce qu'il a dit au sujet des affaires internationales en général, pour voir si je suis d'accord ou non avec lui.